

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 25 septembre 2012

Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle

Déclaration du groupe de l'UNSA

L'UNSA tient tout d'abord à saluer la qualité du travail réalisé. L'analyse du paysage de l'enseignement supérieur, de sa complexité, de ses difficultés, des mutations qu'il a dû prendre en charge et des contraintes de toute nature qu'il a subies est extrêmement précise. L'UNSA les partage comme elle partage les orientations proposées. Celles-ci appellent, de notre part, quelques précisions.

L'enseignement supérieur qui, depuis la loi de 1984, concerne tout l'enseignement « post-secondaire », selon les termes inscrits aujourd'hui dans le code de l'éducation, s'inscrit dans un ensemble nouveau qui, après le socle commun, est celui du temps des formations diversifiées. Les élèves issus des actuelles voies générales et technologiques ne peuvent plus s'arrêter au baccalauréat. Si le baccalauréat professionnel conserve une vocation d'insertion professionnelle immédiate, il n'empêche pas la poursuite d'études. Dans ce *continuum* qui va de bac-3 à bac+3 (licence) et au-delà, il y a une césure nécessaire (le baccalauréat) avec le changement attendu de l'*élève* vers l'*étudiante* ou l'*étudiant*, mais aussi une cohérence à trouver du lycée à l'enseignement supérieur.

Face aux difficultés majeures qu'évoque l'avis, deux solutions sont possibles : développer les couperets sélectifs avec, de fait, l'aggravation des inégalités sociales et culturelles ; mettre en œuvre l'accompagnement des étudiants, un élément essentiel de leur réussite. Il n'est, ni dans l'intérêt d'une « économie de la connaissance compétitive et dynamique » (déclaration de Lisbonne), ni dans celui de la justice sociale, que soient aggravés les « barrages à l'entrée ». Du reste, l'adoption même du système LMD (licence-master-doctorat) a permis des ouvertures, des passerelles nouvelles, comme celle qui permet, avec un BTS, d'obtenir une licence professionnelle.

Passer d'un échec massif - y compris avec ces « accords implicites » qu'évoque l'avis, pose d'abord le problème de l'orientation, processus qui doit impliquer comme acteur essentiel le jeune, processus qui se construit y compris encore à l'Université. Cela pose aussi la question de l'accès aux formations conçues pour les bacheliers professionnels et technologiques, en particulier les STS et les IUT - sans confondre les deux structures, leurs réalités, leurs finalités. Cette question n'est pas la seule : dans l'organisation des parcours de réussite, l'accompagnement est une nécessité, mais aussi le développement de compétences en amont sans rêver par facilité au fait que le bachelier pourrait être un « produit fini prêt à l'emploi ».

Mais cet accompagnement ne sera pas possible sans moyens et sans formation. La simple reconfiguration de la première année de licence n'y suffira pas. Pour l'UNSA, ces moyens doivent permettre le renforcement de la place des enseignants-chercheurs dans les premiers cycles, ce qui suppose aussi que cette présence, comme l'implication

pédagogique des enseignants-chercheurs, soit effectivement prise en compte et reconnue dans tous les sens du terme. On ne pourra se contenter d'injecter des emplois de PRAG-PRCE (agrégés ou certifiés). Mais si l'on veut aussi permettre aux enseignants d'assumer leurs tâches pédagogiques, il faut les libérer de tâches administratives ou techniques qui peuvent, qui devraient être assurées par des personnels administratifs, ingénieurs et techniciens dont c'est le métier. Les universités françaises ont en moyenne de l'ordre de 0,7 personnel dit « BIATSS », dits parfois « personnels-supports » dans la littérature internationale, pour 1 enseignant chercheur. La moyenne en Europe est de 1 pour 1 et il conviendrait d'atteindre cet objectif pour libérer du temps pédagogique ou du temps de recherche pour les enseignants-chercheurs.

Dans le débat sur la réussite en licence, on ne peut oublier capacité d'ouvrir davantage l'Université aux adultes et notamment aux salariés. Il ne suffit pas de parler de VAE sans l'accompagner, ni d'enseignement à distance en pensant que l'envoi d'un cours du DVD ou l'accès à un cours en ligne suffirait. L'occasion doit être offerte à ceux qui n'ont pu bénéficier d'un accès à l'enseignement supérieur ou qui, dans les conditions évoquées par l'avis, l'avaient abandonné.

Il faut enfin poser la question des financements. Elle doit s'intégrer dans une réflexion de plus long terme mais dans le cadre de financements publics. Les tensions sur les droits d'inscription, dans certains pays étrangers comme on l'a vu au Royaume-Uni ou au Québec, avec des répercussions à la fois sociales comme en termes d'abandon pour raisons économiques avec, encore une fois, les inégalités sociales qui en découlent et, à terme, des retards en matière d'économie de la connaissance qui seraient désastreux à long terme.

Compte tenu de ces observations, et en rappelant son accord global avec les analyses et préconisations qu'il contient, l'UNSA a voté cet avis.